

BAREME D'HONORAIRES

Applicable sur les nouveaux mandats confiés à partir du 20/05/2026
A l'exclusion du Neuf (VEFA) et Immobilier Professionnel

07A

TRANSACTION

IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

| PRIX DE VENTE TTC | MONTANT DES HONORAIRES TTC |
|--------------------------|---------------------------------------|
| Jusqu'à 100 000 € | 10% avec un forfait minimum de 5000 € |
| De 100 001 € à 250 000 € | 8 % |
| De 250 001 € à 350 000 € | 7 % |
| Plus de 350 000 € | 6 % |

Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

« Conformément à **l'arrêté du 26 janvier 2022** modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière : Les professionnels visés à l'article 1er sont tenus d'afficher les **prix maximums pratiqués des prestations** qu'ils assurent, notamment celles liées à la vente, à la location de biens et à la gestion immobilière, en indiquant pour chacune de ces prestations à qui incombe le paiement de cette rémunération. »

Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.

VIAGER

| PRIX DE VENTE TTC | MONTANT DES HONORAIRES TTC (sur la valeur vénale) |
|--------------------------|--|
| Jusqu'à 100 000 € | 11% avec un forfait minimum de 6000 € |
| De 100 001 € à 250 000 € | 10 % |
| De 250 001 € à 350 000 € | 9 % |
| De 350 001 € à 500 000 € | 8 % |
| Plus de 500 000 € | 7 % |

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

(Fonds de commerce, locaux commerciaux, bureaux, droits au bail, ...)

| PRIX DE VENTE TTC | MONTANT DES HONORAIRES HT* |
|--------------------------|----------------------------|
| De 1 à 40 000 € | Forfait de 5 000 € |
| De 40 001 € à 250 000 € | 8 % |
| De 250 001 € à 850 000 € | 7 % |
| Plus de 850 000 € | 6 % |

LOCATION

PARKING, BOX ET GARAGES

| Honoraires TTC à la charge du locataire |
|--|
| Forfait de 200€ |

IMMOBILIER TRADITIONNEL - HABITATION

| | Bailleur | Locataire |
|--|---|---|
| Commission d'intermédiaire en location | 1 mois de loyer hors charges | |
| Frais de rédaction d'état des lieux | 3€/m ² | 3€/m ² |
| Frais annexes (frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail) | indice ALUR** au m ² suivant la zone concernée | indice ALUR** au m ² suivant la zone concernée |

** Zone très tendue : Paris et 28 communes limitrophes : 12 €/m²
Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m²
Hors zone : reste du territoire : 8 €/m²

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

| Honoraires HT* à la charge du preneur |
|--|
| 10 % du loyer annuel HT |

* Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)